Béatrice Caseau
Paris IV- Sorbonne
Centre d'histoire et de civilisation de Byzance

La place des enfants dans les églises d'Orient (3e-10e siècles)

L'enfant baptisé est un fidèle à part entière. S'il y a eu une préférence chez certains Pères de l'Eglise ancienne en faveur d'un baptême adulte, il est donné à l'enfant dont les parents le souhaitent de participer pleinement à la vie des fidèles en étant baptisé dès son plus jeune âge[1]. Ce qui est encore pour de nombreux adultes, un long chemin de conversion, devient pour les enfants de famille chrétienne un accès direct et simple à la vie de l'Eglise. Le changement de vie, l'intelligence de la foi exigés de l'adulte ne sont pas demandés aux enfants auxquels est toutefois offert le bain de la régénération.

Il paraît donc intéressant de se demander comment fut envisagée la participation des enfants à la vie liturgique dans les sources de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age. Quels échos trouve-t-on de la présence des enfants dans les églises ? Pour répondre à ces questions, les sources ne manquent pas. La littérature canonico-liturgique propose diverses manières de regrouper les enfants dans les églises, selon l'âge et le sexe de l'enfant, les homélies signalent leur présence parfois bruyante, les récits édifiants et les sources hagiographiques mettent en scène des enfants et confirment leur participation à la vie liturgique.

I La responsabilité des parents et la fréquentation des églises par les enfants

Dès la fin du Ier siècle, la Didachè recommande aux parents de s'occuper de l'instruction religieuse de leurs enfants : « dès leur jeune âge, tu les instruiras dans la crainte de Dieu[2]. » Cette prescription donne aux parents la responsabilité d'élever chrétiennement leurs enfants[3]. Cela consiste à leur faire connaître les Ecritures[4] et à les emmener prier à l'église. Les enfants sont associés à la vie religieuse de leurs parents par la participation aux prières communautaires comme à leurs dévotions privées. Jean Chrysostome, qui a consacré plusieurs traités à l'éducation chrétienne des enfants et s'est fait le chantre de l'unité familiale recommande aux familles de se rendre ensemble à l'église : « 'L'homme est la tête de la femme'. La femme est l'aide de l'homme. Que la tête ne tolère pas de fouler ce sol sanctifié (l'église) étant séparée du corps, que le corps ne paraisse pas sans la tête, mais que l'homme dans sa totalité

---

[1] L'âge au baptême dépendait de l'état de santé de l'enfant et de la demande des parents. Des évêques comme Grégoire de Naziance (*Oratio* 40) recommandent trois ans de catéchuménat et préfèrent que l'enfant puisse comprendre ce qui lui est proposé, mais on baptise aussi des tout-petits : K. Aland, *Stellung der Kinder in den frühen christlichen Gemeinden und ihre Taufe*, Munich, 1976.

[2] J.P. Audet, *La didachè. Instructions des apôtres*, 4, Paris, 1958, p.230-231.

[3] H.I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, 1948 ; P. Riché, *Education et culture dans l'Occident barbare*, Paris, 1962.

[4] Les livres bibliques dont la lecture est recommandée aux enfants sont la Sagesse de Salomon, Judith, les trois livres des Macchabées, la Sagesse de Jésus, le docte fils de Sirach selon les *Canons des Apôtres*, II, 55, éd. J. et A. Périer, *Les « 127 canons des apôtres », texte arabe*, *Patrologia Orientalis*, VIII, fasc. 4, Paris, 1912, p.691.

entre ici et qu'ils aient leurs enfants avec eux.[5] » Dès que les deux parents sont chrétiens, les enfants sont éduqués chrétiennement et emmenés à l'église. Les parents jouent aussi un rôle important pour permettre l'épanouissement d'une vocation à la vie cléricale ou monastique. Dans les Vies de saints, à côté des vocations religieuses qui ne peuvent s'épanouir qu'en opposition au milieu familial ou par suite de la perte des parents, il y a de nombreuses vocations qui sont préparées et encouragées par les parents : « Les parents d'Apa Moïse étaient des chrétiens craignant Dieu. Ils observaient la loi du christianisme toute entière, comme en témoignent ceux qui se soucient de la vérité. Ils fréquentaient l'église deux fois par jour, le matin et le soir. Ils donnaient leurs prémices, leurs offrandes et leurs aumônes. Son père s'appelait André, sa mère Tchinouté. Dieu bénissait toutes leurs propriétés, ainsi qu'il est écrit : 'La bénédiction de Dieu enrichit.' Ils eurent trois fils et deux filles. […] Après beaucoup de temps, les enfants grandirent et leurs parents les élevèrent dans toutes les sciences et dans la crainte de Dieu. »[6] Dans cette famille égyptienne, les enfants ont certainement acquis une grande familiarité avec l'église et ses cérémonies. On retrouve de semblables cas en Occident au quatrième siècle. Jérôme, s'émerveille que la petite Paule, cette descendante du pontife païen Albinus, chante dès son plus jeune âge l'Alleluia, elle qui est destinée à devenir une vierge du Christ en raison du voeu de sa mère[7]. Il recommande à sa mère de l'amener à l'église quand elle sera un peu grandette (*grandicula*[8]), de lui faire apprendre les Ecritures[9] et finalement de la faire entrer au monastère pour qu'elle prenne sa place dans le choeur des vierges auprès de sa tante Eustochium installée en Palestine[10].

Les jeunes enfants accompagnent donc leurs parents dans les églises soit pour les fêtes soit lors de leurs dévotions personnelles. Ainsi Syméon le Jeune (521-592) se trouve-t-il dans le sanctuaire du proto-martyr Etienne où sa mère s'est rendue pour faire ses prières, au moment du tremblement de terre qui secoua la ville d'Antioche et le rendit orphelin de père. L'enfant, alors âgé de cinq ans, jouait peut-être dans l'atrium ; il n'était pas, en tout cas, dans le même endroit que sa mère et dans la panique, il en fut séparé pendant plusieurs jours[11].

Certains enfants vont d'eux-mêmes dans les sanctuaires. Théodore de Sykéon, dès l'âge de huit ans, se rend, chaque jour d'école, au sanctuaire de Saint Georges pour méditer l'Ecriture, au lieu de rentrer déjeûner. Il fait aussi partie des enfants qui sont portés dans les sanctuaires des saints lorsqu'ils sont malades. Théodore, vers l'âge de douze ans, est ainsi guéri par l'intercession de saint Jean Baptiste dans la chapelle duquel il fut porté. Dès lors, il fréquente assidûment les sanctuaires,

---

[5] Jean Chrysostome, *Sur l'égalité du Père et du Fils*, 11, éd. et trad. A.M. Malingrey, SC 396, Paris, 1994, p.312-315.

[6] W.C. Till, *Koptische Heiligen – und Märtyrerlegenden*, II Rome, 1936, *Orientalia Christiana Analecta* 108, p.64 ; trad. dans E. Wipscyska, *Les Ressources et les activités économiques des églises en Egypte du IVe au VIIIe siècle*, Bruxelles, 1972, p.30.

[7] Jérôme, Ep. 107 *Ad Laetam*, éd. et trad. J. Labourt, *Saint Jérôme, Lettres*, t. V, Paris, 1955, p.145. Faut-il en conclure qu'il fallait laisser les bébés à la maison, dans les milieux aristocratiques romains ?

[8] Jérôme, Ep.107, 7 *Ad Laetam*, *ibidem*, p.152.

[9] Jérôme, Ep.107, 12 *Ad Laetam*, *ibidem*, p.156.

[10] Jérôme, Ep. 107, 13 *Ad Laetam*, *ibidem*, p.157.

[11] *La Vie ancienne de S. Syméon Stylite le Jeune (521-592),* 7, éd. P. Van den Ven, Bruxelles, 1970, texte grec t.1, p.8-9, trad. t.2, p.11.

n'hésitant pas à parcourir la campagne en courant pour arriver à temps pour célébrer la fête des saints[12].

La présence des enfants dans les églises et le souci d'ordre conduit le clergé à proposer une répartition spatiale des différents groupes constituant le peuple des fidèles. Cette répartition idéale est attestée dans la littérature canonico-liturgique mise en place dès le 3e siècle, puis copiée et modifiée dans les siècles suivants. Ces textes attestent le souci d'organiser l'espace intérieur des églises en regroupant les chrétiens selon le statut, le sexe et l'âge. La disposition proposée pour les différents groupes révèle donc tout à la fois la séparation des clercs et des laïcs et une organisation hiérarchique des groupes dans l'espace dévolu aux laïcs. Quand les enfants n'étaient pas baptisés, leur statut était alors celui des catéchumènes. Ils n'étaient pas supposés participer à la célébration des mystères et devaient en principe quitter l'église après l'office des lectures. Les enfants baptisés, quant à eux, participaient aux offices religieux dans leur intégralité. Il fallait aménager pour eux un espace de façon à ce qu'ils suivent la liturgie et soient surveillés par un adulte.

L'un des premiers textes à faire état de cette question est la *Didascalie des apôtres*, datée des années 230[13]. Elle propose une séparation des prêtres qui entourent l'évêque et des fidèles. On trouve contre le mur oriental le trône de l'évêque, et, de chaque côté, le presbyterium, puis, plus à l'ouest, les hommes suivis par les femmes[14]. Le canon distingue plusieurs groupes parmi les fidèles : ceux qui sont jeunes, ceux qui sont âgés, ceux qui sont enfants. Ils sont soit regroupés soit avec leurs parents. Les femmes suivies par les jeunes filles sont placées en arrière des hommes. Les femmes âgées et les veuves sont assises à part. Tout au fond, le plus loin du sanctuaire, se placent les femmes dont les enfants sont encore au sein. A chacun, donc, une place est assignée par un diacre qui se tient à l'entrée et veille au bon ordre de l'assemblée[15].

La version éthiopienne fournit quelques variantes. Le canon 52 montre qu'il est bon, s'il y a la place, que les fidèles soient répartis selon des groupes : les jeunes seront assis ensemble, ils se tiendront debout si on manque de place, les hommes murs seront assis ensemble et prendront leurs enfants dans leurs bras. Les vierges seront assises ensemble ou se tiendront debout si on manque de place, devant les autres femmes parmi lesquelles sont mises à part, ensemble, les femmes mariées qui ont des enfants avec elles. Enfin le dernier groupe cité est celui des veuves[16].

Au livre II des *Constitutions Apostoliques* qui reprend la *Didascalie des Apôtres*, non sans y ajouter sa marque, la disposition des différents groupes est la suivante : « dans l'église, les jeunes gens s'assiéront à part, s'il y a de la place, sinon ils resteront debout ; les personnes âgées s'assiéront à leur rang, quant aux enfants qui restent debout, pères et mères les prendront en charge; les jeunes filles seront aussi à part, s'il y a de la place, sinon elles se tiendront derrière les femmes ; les femmes

---

[12] *Vie de Théodore de Sykéon*, éd. et trad. A. J. Festugière, Paris, 1970.

[13] La *Didascalie des apôtres* est connue dans les versions latine, syriaque, arabe et éthiopienne, plus un fragment grec : A. Faivre, *Naissance d'une hiérarchie. Les premières étapes du cursus clérical,* Paris, 1977, pp.118-119.

[14] *The Didascalia Apostolorum in Syriac*, XII, éd. et trad. A. Vööbus, CSCO 408, Sc. Syri, 180, p.131.

[15] *The Didascalia Apostolorum in Syriac*, XII, ibidem, p.132.

[16] Canon 52, *The Statutes of the Apostles or Canones ecclesiastici*, trad. G. Horner, Londres, 1904, p.195-196.

mariées et qui ont leurs enfants se tiendront à part ; les vierges, les veuves et les femmes âgées se tiendront debout ou s'assiéront devant toutes les autres[17]. »

Les compilateurs distinguent donc les jeunes garçons (neôteroi), les jeunes filles (neôterai) et les enfants (ta paidia). Ces derniers sont soit regroupés soit sous la garde explicite des parents. Les bébés forment un groupe considéré comme potentiellement bruyant et qui est donc mis un peu à part dans l'assemblée, avec leur mère. La répartition des enfants plus grands se faisait en fonction du sexe, les petits garçons avec leur père, les petites filles avec leur mère. Les garçons encore plus grands sont regroupés et placés sous la surveillance d'un diacre, en avant de la nef, près de l'ambon ou du bêma, en tout cas non loin du sanctuaire. Il n'est guère possible de donner un âge précis à chacune des catégories citées dans les textes[18]. Il faut sans doute comprendre que les enfants qui ne sont pas autonomes restent avec leurs parents, les enfants plus grands, peuvent être regroupés. Filles et garçons sont alors clairement séparés.

La disposition interne dans les églises reflète à la fois le statut dans la société et celui dans l'Eglise. A côté de principes pragmatiques, comme celui de mettre les bébés bruyants au fond de l'église, il y a aussi des principes inspirés par la hiérarchie entre jeunes et adultes. La version éthiopienne des canons insiste sur le fait que les jeunes doivent céder les places assises aux plus âgés. Cela vaut pour les jeunes garçons comme pour les jeunes filles. Le contrevenant doit être rappelé à l'ordre en le priant de se tenir debout aux portes de l'église, ce qui est une punition[19]. Les *Constitutions Apostoliques* reprennent l'idée sous une forme légèrement différente : si une personne de qualité arrive pendant le sermon (en retard donc !), le diacre demandera au plus jeune de céder sa place. S'il refuse, il sera forcé de se lever et placé derrière tous les autres. L'âge intervient donc moins que le statut social dans ce cas précis : le jeune doit apprendre à respecter la hiérarchie sociale, y compris à l'église.

Le deuxième principe est inspiré par la charité et par la place qui est reconnue aux pauvres dans le plan du salut[20] : « Entre-t-il un pauvre, un homme de basse condition ou un étranger, qu'il soit vieux ou jeune et qu'il n'y ait pas de place, à ceux-là aussi le diacre, de tout son coeur, procurera une place. (...) La diaconnesse agira de même envers les femmes qui se présentent, riches ou pauvres. » Si l'on excepte donc ce dernier principe qui reflète la place spéciale dévolue aux pauvres comme intercesseurs privilégiés auprès de Dieu, l'ensemble de la disposition interne reprend la hiérarchie sociale telle que l'idéalisent les membres du clergé : l'évêque est en tête, suivi par son clergé, les hommes viennent ensuite en privilégiant les jeunes garçons qui sont potentiellement de futurs clercs, puis les hommes mariés, les femmes viennent ensuite en distinguant les vierges qui ont choisi de demeurer vierges, puis les autres femmes.

---

[17] *Constitutions Apostoliques*, II, 57, 12, trad. M. Metzger, SC 320, Paris, 1985, p.316-317.

[18] M. Harlow, R. Laurence, *Growing up and Growing old in Ancient Rome*, Londres/ New York, 2002.

[19] *The Statutes of the Apostles or Canones ecclesiastici*, trad. G. Horner, Londres, 1904, p.196.

[20] P. Brown, *Poverty and Leadership in the Later Roman Empire*, Hanovre/Londres, 2002.

Les remaniements successifs des compilateurs réformateurs rendent difficile l'utilisation de ces sources pour établir une chronologie fine[21]. Mais dans le cas précis qui nous occupe, on peut considérer que l'idée de répartir les enfants dans l'église selon leur âge et de regrouper les jeunes garçons en avant des fidèles se met probablement en place au troisième siècle. Il s'agit d'une norme dont l'établissement est souhaité et non d'un reflet strict de la réalité. Ce type de sources qui présentent des recommandations et souvent un idéal réformateur doit être confirmé par d'autres documents pour permettre d'établir leur influence réelle, ou au moins leur confirmité avec les pratiques sociales. La turbulence naturelle des enfants permet précisément de faire ce lien entre pratique et idéal.

Les échos de la turbulence des enfants se trouvent en effet dans les homélies ainsi que dans les dispositions prises dans la litérature canonico-liturgique pour faire surveiller les enfants par des diacres ou par les mères. Les enfants sont particulièrement invités à se tenir tranquilles après le départ des catéchumènes lors de la liturgie eucharistique. Il est possible que le départ des catéchumènes ait entraîné un peu de bruit ou ait été l'occasion pour les uns et les autres d'un moment de moindre attention, voire pour les enfants de bavardage ou de jeu. Les diacres comme les parents sont donc requis de signaler aux enfants le début de la liturgie des mystères et le recueillement qui doit accompagner ce moment sollennel qu'est la grande entrée.

Cette agitation est signalée dans les différentes versions des *Canons des Apôtres*. Elles insistent sur le rôle des diacres qui doivent vérifier que les enfants comme les adultes donnent à ce moment de haute sacralité qu'est la Grande entrée toute l'attention nécessaire et répriment les chuchotements, les rires, les jeux ou les assoupissements ! Les diacres sont en effet chargés de surveiller les fidèles adultes, hommes et femmes dûment séparés, « pour qu'il n'y ait parmi eux ni trouble, ni clignement d'yeux, ni signes, ni assoupissement » tandis que « les enfants se tiendront près de l'ambon et un autre diacre les surveillera pour réprimer leur turbulence[22]. » Dans la version éthiopienne des *Canons des Apôtres*, les garçons sont aussi sous la surveillance du diacre pour qu'ils ne se querellent pas et ils doivent se tenir debout juste en dessous du bêma[23]. Dans la version en copte saïdique, les enfants se tiennent près du bêma sous la surveillance d'un diacre qui doit les empêcher de faire du bruit[24].

Comme les autres enfants, à savoir les bébés, les tout-petits garçons et les petites filles, sont sous la garde des parents, ces derniers sont aussi appelés à exercer leur autorité sur leurs enfants. La version éthiopienne exige des mères qu'elles empêchent les enfants de courir çà et là pendant l'oblation et accompagne cette exigence d'une menace. Les fidèles doivent savoir contrôler leurs enfants car si ces derniers se montrent turbulents à ce moment très sacré, ils risquent de voir leurs jours écourtés[25]. Les versions en grec, en latin ou en copte saïdique sont moins menaçantes et demandent juste aux mères de tenir leurs enfants[26].

---

[21] A. Faivre, *Ordonner la fraternité. Pouvoir d'innover et retour à l'ordre dans l'Eglise ancienne*, Paris, 1992, p.361-362.

[22] *Les Canons des Apôtres*, I, 52, éd. J. et A. Périer, Les « 127 canons des apôtres », texte arabe, *Patrologie Orientale*, VIII, fasc. 4, Paris, 1912, p.635.

[23] Canon 53, *The Statutes of the Apostles or Canones ecclesiastici*, trad. G. Horner, Londres, 1904, p.199.

[24] Canon 64, *ibidem*, p.342.

[25] Canon 53, *ibidem*, p.199

[26] Canon 64, *ibidem*, p.343.

On trouve dans les homélies quelques textes qui montrent le décalage entre les exigences des clercs et le comportement des fidèles. Ces homélies restituent l'ambiance qui pouvait régner dans certaines églises de l'Antiquité tardive et permettent de mettre en perspective la littérature liturgico-canonique. Cette dernière présente un idéal tandis que les homélies permettent de temps à autre de saisir la vie sur le vif. Une homélie attribuée à Jean Chrysostome sur le jeûne, dénonce ainsi les enfants turbulents à l'église et s'indigne : «Des enfants effrontés qu'ont éduqués des parents sots omettent de rechercher la miséricorde pour leur vie et ils apportent des caillous, des noix et des balles, ils creusent la terre et griffonnent sur les murs du temple. ». Ces pratiques sont vigoureusement dénoncées par le prédicateur qui s'enflamme aussi contre les parents bavards à l'église : « Ce ne sont pas seulement les enfants que je vois jouer, dans votre ville, au milieu de l'église par mauvaise habitude, mais aussi des femmes d'un certain âge et des hommes mûrs. Comme des chevaux sauvages, ils sautent et piaffent au-dedans et au-dehors, de sorte que le lieu de culte des croyants n'est plus séparé des débordements. »[27]

Les enfants ne suivaient donc pas toujours calmement les longues liturgies auxquelles participaient leurs parents. Pour quelques enfants saints qui, comme Théodore de Sykéon, faisaient des kilomètres à pied pour célébrer les fêtes des saints, il y avait de nombreux enfants qui profitaient de la rencontre de leurs pairs à l'église pour jouer. Certains d'entre eux, n'étant que catéchumènes, sortaient avant la célébration des mystères, les autres devaient demeurer dans l'église. L'atrium était probablement le lieu dans lequel se regroupaient les enfants catéchumènes après l'office des lectures, dans les églises où il existait[28]. On a peut-être une référence à cette pratique dans un sermon de Grégoire de Nysse adressé à ceux qui retardent le baptême : « Je rougis de te voir mis à la porte avec les catéchumènes comme un petit garçon irréfléchi, alors que tu es un vieillard[29]. » On peut supposer qu'il y avait une exception pour les bébés quand les parents ne pouvaient les confier à un catéchumène. Cette situation propre à une époque où le baptême adulte était le plus fréquent ne continue pas quand la majorité des enfants est baptisée à un jeune âge. Aux 6e et 7e siècles, les enfants sont le plus souvent baptisés durant l'enfance. Syméon Stylite le jeune, fut présenté à l'église quarante jours après sa naissance, ce qui fit de lui un catéchumène et il fut baptisé à l'âge de deux ans. Le biographe de Sévère d'Antioche (v.465-538) doit justifier le fait que ce dernier, bien que descendant d'un évêque, ne soit pas baptisé alors qu'il termine son adolescence : « la coutume étant établie dans son pays (en Pisidie, à Sozopolis...) de ne pas s'approcher du saint baptême, à moins de nécessité urgente, avant l'âge mûr, il se fit que Sévère et ses frères n'étaient encore que catéchumènes quand ils vinrent à Alexandrie » pour faire leurs études[30]. Les

---

[27] F. Rilliet-Maillard, « Une homélie sur le début du jeûne attribuée à Mar Jean », *ΑΝΤΙΔΩΡΟΝ, Hommage à M. Geerard pour célébrer l'achèvement de la Clavis Partrum Graecorum*, Wetteren, 1984, pp.57-72, à p.70-71.

[28] J.P. Sodini, « Atria et cours dans les sites de pèlerinage du monde byzantin », *Avant-Nefs et Espaces d'accueil dans l'Eglise entre le IV e et le XII e siècle*, éd. Ch. Sapin, Paris, 2002.

[29] Grégoire de Nysse, *Homélie pour l'Epiphanie,* en 383, PG XXXVI, c.417c ; trad. V. Saxer, *Les rites de l'initiation chrétienne du II e au VI e siècle. Esquisse historique et signifiacation d'après leurs principaux témoins*, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 7, Spoleto, 1988, p.309.

[30] Zacharie le Scholastique, *Vie de Sévère*, éd. et trad. M.A. Kugener, *Patrologia Orientalis*, 2, Paris, 1907, p.11.

enfants sont donc probablement le plus souvent baptisés durant la petite enfance à la fin de l'Antiquité, mais l'enquête reste à mener. Les récits édifiants de Paul de Monemvasie écrits au Xe siècle, dans le Péloponnèse montrent qu'on s'attendait à ce que les enfants fussent baptisés pendant la petite enfance. Au temps des empereurs Léon et Alexandre, co-empereurs depuis 879, un gouverneur avait, selon l'un des récits, acheté un enfant scythe qu'il confia au prêtre qui desservait la chapelle de sa maison pour qu'il apprenne les lettres sacrées et soit élevé. L'enfant devait aider le prêtre dans son service liturgique. Vers ses douze ans, l'enfant questionné par son maître lui révèle que son peuple n'est pas chrétien et qu'il n'a pas été baptisé. Le maître s'indigne de ce qu'il l'a laissé communier et l'enfant lui répond : « C'était par ignorance, mon maître, que lorsque je voyais les autres enfants recevoir la communion, moi aussi, je la recevais[31]. » Nul à cette époque ne prévoyait de faire sortir certains enfants, non baptisés de l'église. L'ancien renvoi des catéchumènes était sans doute prononcé mais de façon formelle, et certainement sans qu'il soit suivi d'un départ des enfants. Ce texte permet aussi de confirmer l'habitude prise de regrouper les garçons et de les faire communier ensemble. Cette pratique est ancienne : selon les *Constitutions apostoliques*, chaque groupe communiait séparément. Dans le livre II, qui reprend la *Didascalie*, on a ainsi un groupe de jeunes garçons, suivis des hommes plus âgés dont certains ont avec eux leurs jeunes enfants, puis les jeunes filles, suivies par les femmes mariées donc certaines ont avec elles les bébés et les petites filles. Dans le *Testamentum Domini*, les enfants et ceux qui viennent de recevoir le baptême sont invités à communier juste après le clergé et les veuves, mais avant le peuple des fidèles[32].

On trouve aussi la confirmation de la présence des enfants près du sanctuaire où ils peuvent donc voir et entendre ce que font et disent les membres du clergé, dans d'autres récits édifiants. Jean Moschus (v.540- v.639) dans le *Pré Spirituel* donne deux témoignages de cette participation des enfants à la vie liturgique et de leur connaissance des prières et des gestes tant de l'eucharistie que du baptême. Dans les deux récits, un groupe de petits garçons joue à l'évêque ou au prêtre. Le premier groupe est constitué d'enfants de la région d'Apamée qui gardent des troupeaux et décident de jouer à la messe : « Tandis qu'ils jouaient, ils se dirent entre eux : « Voyons, faisons la synaxe et offrons la prosphora. » L'idée ayant souri à tous, ils choisirent l'un d'entre eux pour l'office de prêtre et deux autres pour celui de ministres. (...) Celui qui s'appelait prêtre se trouvait savoir l'anaphore, parce qu'il était d'usage courant dans l'Eglise que les enfants se tinssent en face du sanctuaire dans les saintes synaxes, et qu'ils reçussent la sainte communion les premiers après les clercs. Et comme en certains lieux, les prêtres ont accoutumé de dire les prières à haute voix, les enfants se trouvaient avoir appris l'oraison de la sainte anaphore pour l'avoir entendu dire souvent à haute voix[33]. »

Ce texte tout en appréciant l'intérêt des enfants pour la liturgie, condamne leur jeu en rappelant que le feu du ciel est tombé sur le pain et le vin qu'ils avaient consacrés. Toutefois, l'évêque voit dans ce miracle une preuve de leur vocation religieuse et les envoie dans un monastère tout en sacralisant le lieu du miracle par

---

[31] J. Wortley, *Les récits édifiants de Paul, évêque de Monembasie et d'autres auteurs*, 9, Paris, 1987, p.76-77.

[32] *Testamentum Domini Nostri Jesu Christi*, 1,23, éd. et trad. I.E. Rahmani, Mayence, Kirchheim, 1899, p.47

[33] Jean Moschus, *Le Pré Spirituel*, 196, PG 87, c.3081, trad. M.J. Rouët de Journel, SC 12, Paris, 1946, p.265-266.

l'établissement d'un autel et d'une église desservie par des moines. On peut noter la place réservée aux enfants dans cette église syrienne et le fait de les faire communier juste après le clergé.

L'autre témoignage repris par Jean Moschus à la suite de Socrate et de Sozomène, met en scène une célébrité, Athanase, celui là même qui devint évêque d'Alexandrie en 328[34]. Lui aussi jouait à la messe sur la plage avec ses camarades. Sa future vocation se dessine car ses camarades de jeu le choisissent pour jouer l'évêque. Athanase reproduit donc la synaxe et consacre les saints mystères comme l'aurait fait un évêque et surtout, il baptise des enfants catéchumènes. L'évêque Alexandre prend alors deux mesures. Il demande qu'on lui rapporte avec exactitude les gestes et paroles utilisés par l'enfant Athanase, et reconnaissant qu'il a « tout accompli selon l'usage », il reconnaît la validité de ces baptêmes. Il ne se prononce pas sur la prosphora. Il demande ensuite aux parents de ces enfants de les faire élever pour le service de l'église, c'est à dire d'en faire des clercs[35].

Les jeunes garçons, parce qu'ils étaient placés près du sanctuaire où se déroulait la liturgie, pouvaient facilement suivre tous les gestes des prêtres. Ils pouvaient aussi entendre leurs paroles, mêmes celles qui sont dites à voix basse. Il devient en effet coutumier pour les prêtres de ne plus prononcer à voix haute les paroles qui ne sont pas directement destinées à solliciter une réponse des fidèles[36]. Ainsi, au monastère de Choziba, un jeune garçon qui se trouve près de l'abside entend les paroles du prêtre qu'il répète ensuite alors qu'il porte du pain. Ce pain se trouve miraculeusement consacré par les paroles de l'enfant et le prêtre, qui en est averti, lui interdit de se tenir dorénavant près du sanctuaire[37].

On trouve donc dans ces textes une confirmation des recommandations de la littérature canonico-liturgique. Les enfants assez grands pour suivre la liturgie loin de leurs parents sont regroupés. Les garçons sont placés en avant des adultes en un lieu proche du sanctuaire d'où ils peuvent mieux suivre la liturgie. Ils sont aussi de plus en plus invités à y participer par le chant.

Les vierges et les enfants se trouvent associés dans plusieurs textes qui mentionnent leur rôle dans certaines prières ou certains chants. Après le repas du soir,

---

[34] Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, I, 17, éd. J. Bidez, G.C. Hansen, Die griechischen christlichen Schriftsteller, 50, Berlin, 1960 ; Socrate, *Histoire ecclésiastique*, I, 15, éd. G.C. Hansen, Die griechischen christlichen Schriftsteller, n.s. 1, Berlin, 1995 ; Sur les différentes sources sur l'enfance d'Athanase, à commencer par Rufin, sauf Jean Moschus qui n'est pas cité, voir A. Martin, *Athanase d'Alexandrie et l'église d'Egypte au IVe siècle (328-373)*, Rome, 1996 (Collection de l'Ecole française de Rome, 216), p.333-334.

[35] Jean Moschus, *Le Pré Spirituel*, 197, *ibidem*, p.268-269.

[36] Jacob de Sarûgh, « A Homily of Mâr Jacob of Sarûg on the Reception of the Holy Mysteries », in *Downside Review*, 27, 1908, pp.278-287; Narsaï, *Homélie* 17 ; Cette pratique attestée d'abord dans le monde syrien, occidental comme oriental, ainsi que dans le monde byzantin fut contestée par l'empereur Justinien (527-565) qui légiféra pour que la prière eucharistique soit entendue des laïcs et prononcée à voix haute : *Novelle* 137.

[37] Antoine de Choziba, *Les Miracles de la Mère de Dieu*, 5, C. House, « *Miracula beatae virginis Mariae* in Choziba », *Analecta Bollandiana*, 8, 1888, p.366-367 ; trad. T. Vivian, A. N. Athanassakis, *The Life of Saint George of Choziba and the Miracles of the Most Holy Mother of God at Choziba*, San Francisco/ Londres, 1994, p.101-102.

avant l'oblation eucharistique, selon la *Tradition Apostolique*, « les enfants diront des psaumes, de même les vierges ».[38] Un repas communautaire, réservé aux fidèles, est présenté et commenté dans la version éthiopienne des *Canons des Apôtres*. C'est l'évêque qui distribue les eulogies. Un diacre apporte la lampe et l'évêque prononce une prière concernant la lumière. Après le repas, les enfants et les vierges font une prière[39].

Les enfants forment donc un groupe dont le chant et la prière sont valorisés. Quand l'évêque prie sur les possédés dans les *Constitutions Apostoliques*, il s'adresse à Dieu en disant : « toi que louent les tout-petits enfants, que bénissent les nourrissons, que célèbrent et adorent les anges[40]. » Les voix angéliques des jeunes garçons sont donc mises à contribution dès qu'ils deviennent assez grands pour être séparés de leurs parents. Selon Grégoire de Naziance, leurs prières sont aptes à attirer la philanthropie divine[41]. De fait, la description que Paul le Silentiaire donne de l'église Sainte-Sophie à Constantinople au sixième siècle, fait allusion aux enfants qui participaient à la liturgie au pied de l'ambon : « les interprètes de la Sagesse font monter l'éclat propice de leurs chants d'enfants[42]. »

Il y avait donc à Sainte-Sophie comme dans d'autres églises de l'Antiquité tardive, un choeur de jeunes garçons qui avait un rôle précis dans le déroulement de la liturgie. Ainsi, en Syrie, selon les *Constitutions Apostoliques*, au moment du renvoi des catéchumènes, une prière est faite sur ceux qui vont quitter l'église : « Après chacune des interventions du diacre, le peuple répondra : 'Kyrie eleison', (...) et d'abord les enfants[43].» A Jérusalem, à la fin du 4e siècle, de nombreux enfants participaient à la liturgie du Lucernaire, qui avait lieu chaque jour à la chapelle de l'Anastasis, à la dixième heure : après les psaumes, les hymnes et les antiennes, l'un des diacres fait mémoire de quelques uns et « à chaque nom dit par le diacre, un grand nombre d'enfants qui sont là, debout, répondent constamment, Kyrie Eleison. » Leurs voix sont innombrables au témoignage d'Egérie qui visita Jérusalem, entre 381 et 384.[44]

Les choeurs d'enfants et ceux des vierges pouvaient chanter ensemble ou en alternance[45]. La disposition qui répartissait les femmes à gauche et les hommes à droite semble plus favorable à ces deux choeurs se répondant que celle qui place les hommes en avant et les femmes à l'arrière de l'église. Le poète syrien Cyrillonas évoque les chants des enfants et celui des femmes pour la fête des saints à la fin du 4e

---

[38] Hippolyte, *Tradition Apostolique*, 25, éd. B. Botte, p.100-106 : *pueri dicent psalmos et virgines*.

[39] Canon 37, *The Statutes of the Apostles or Canones ecclesiastici*, trad. G. Horner, Londres, 1904, p.160.

[40] *Les Constitutions Apostoliques*, VIII, 7, 6, éd. et trad. M. Metzger, SC 336, Paris, 1987, p.158-159.

[41] Grégoire de Naziance, *Oratio*, 16, 13, PG XXXV, c.952.

[42] Paul le Silentiaire, *Description de Sainte-Sophie de Constantinople,* trad. M.C. Fayant, P. Chuvin, Die, 1997, p.138-139.

[43] *Les Constitutions Apostoliques*, VIII, 6, 9, éd. et trad. M. Metzger, SC 336, Paris, 1987, p.154-155.

[44] Egérie, *Journal de voyage*, 24, 5, éd. et trad. P. Maraval, SC 296, Paris, 1982.

[45] J. Quasten, *Music and Worship in Pagan and Christian Antiquity*, Washington, 1983, p.78-92.

siècle[46]. Le *Testament du Seigneur* confirme cette pratique pour le cinquième siècle : « A celui qui chante les psaumes à l'église, les vierges et les garçons doivent répondre en psalmodiant[47]. » Lors des vêpres, les enfants chantent les hymnes tandis que le peuple leur répond par des Alleluia[48].

Les enfants ont donc vu leur rôle liturgique accru au cours des siècles de l'Antiquité tardive en Orient. De plus en plus souvent baptisés dans leur prime enfance, les enfants de la fin de l'Antiquité sont admis dans les églises comme des fidèles à part entière. Ils forment donc naturellement un groupe qui , sous la surveillance des parents ou d'un clerc, participe aux prières, chante ou joue dans les églises et leurs dépendances. L'enquête menée ici est loin d'être exhaustive mais elle permet de voir que les sources ne manquent pas. Un enquête similaire pourrait sans doute ête menée en Occident, dans ce monde du haut Moyen Age qu'a étudié M. Rouche. Dans les processions organisées à Rome par le pape Grégoire le Grand en 590, les enfants forment un groupe à part, situé entre le clergé et les fidèles, au témoignage de Grégoire de Tours, tandis que leur rôle liturgique est attesté dans la liturgie de Germain de Paris[49].

---

[46] G. Bickell, *Ausgewählte Gedichte der syrischen Kirchenwäter*, Kempten, 1872, p.20.

[47] *Testamentum Domini Nostri Jesu Christi*, 2, 22, éd. et trad. I.E. Rahmani, Mayence, Kirchheim, 1899, p.143.

[48] *Testamentum Domini Nostri Jesu Christi*, 2, 11, éd. et trad. I.E. Rahmani, Mayence, Kirchheim, 1899, p.135.

[49] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, X, 1 ; Germain de Paris, éd. E.C. Ratcliff, *Expositio antiquae liturgiae gallicanae*, Londres, 1971 ; sur le chant, Ph. Bernard, *Du chant romain au chant grégorien,* Paris, 1996.